



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00364

Numéro SIREN : 957 503 642

Nom ou dénomination : GROUPE LEPINE

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2012 sous le numéro de dépôt A2012/024439

Dénomination : GROUPE LEPINE
Adresse : 175 rue Jacquard Zone Industrielle Lyon Nord
69730 Genay -FRANCE-

n° de gestion : 1957B00364
n° d'identification : 957 503 642

n° de dépôt : A2012/024439
Date du dépôt : 11/10/2012

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire



4231339



4231339

GROUPE LEPINE
Société anonyme au capital de 3 028 950 €
175, rue Jacquard

GENAY (Rhône)
957 503 642 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze,

Le 4 septembre,

A 15 heures,

Les actionnaires de la société anonyme GROUPE LEPINE, au capital de 3 028 950 €, divisé en 1 682 750 actions parts de 1,80 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, à GENAY (Rhône) 175, rue Jacquard, sur convocation du conseil d'administration selon lettre de convocation adressée le 29 août 2012 par lettre simple à chaque actionnaire et par lettre recommandée du 9 août 2012 pour les co-commissaires aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque actionnaire présent ou représenté par un mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick PFAIFER, Président Directeur Général,

Monsieur Rodolphe PFAIFER, et Monsieur Valentin PFAIFER, les deux plus forts actionnaires acceptant cette fonction, sont désignés en qualité de scrutateurs.

Monsieur Jean Christophe MAZARD est désigné comme secrétaire.

Assiste également Monsieur Gaël THUDEROZ, représentant du comité d'entreprise.

La société IN EXTENSO RHONE ALPES, et la société COGEPARC co-commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont excusées.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du tiers des actions ayant le droit de vote comme totalisant 1 682 700 actions sur les 1 682 750 actions ayant le droit de vote.

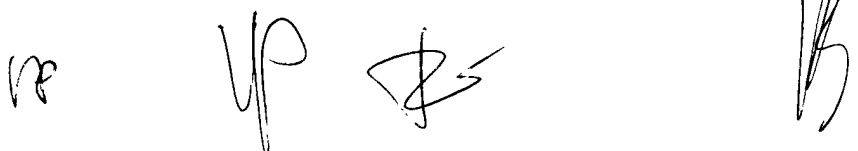
En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- La copie des lettres de convocation appuyée des récépissés postaux en ce qui concerne celles des co-commissaires aux comptes,

Le rapport établi par le Conseil d'administration,

Le projet de fusion par voie d'absorption de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS par la société GROUPE LEPINE, signé le 15 juin 2012,



- Les certificats de dépôt du projet de fusion par voie d'absorption de la sociétés BIO RECHERCHES INNOVATIONS par la société GROUPE LEPINE, en date du 19 juin 2012 au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON, pour la société GROUPE LEPINE, et en date du 19 juin 2012 au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON pour la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS,
- L'avis du projet de fusion par voie d'absorption de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS par la société GROUPE LEPINE, publié pour chacune des deux sociétés au BODACC le 27 juin 2012,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;

Puis Monsieur Le Président déclare que les actionnaires et les diverses autres personnes, auxquelles la loi reconnaît le droit de communication des documents et renseignements visés aux articles L.225-115, L.225-116, R.223-81 et R.225-83 du code de commerce, ont pu exercer leur droit d'information dans les délais et conditions fixés par la loi et le règlement.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant :

- Rapport du conseil d'administration,
- Approbation du projet de fusion simplifiée par absorption de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS; en conséquence, approbation des apports,
- Constatation de la réalisation définitive de l'opération et dissolution simultanée, sans liquidation, de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS,
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Il donne ensuite lectures du rapport et du projet de fusion

Cette lecture terminée, Monsieur Le Président ouvre la discussion.

Puis diverses observations sont ensuite échangées sur le projet de fusion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de fusion avec la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS, en date du 15 juin 2012, approuve dans toutes ses parties ledit projet.

Aux termes de ce projet de fusion, la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS fait apport de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de son passif. Le montant de l'actif net apporté s'élève à 371.000,91 € (TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE EUROS ET QUATRE VINGT ONZE CENTIMES) savoir :

1 - ACTIF DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

	Valeur brute	Amortissement	VNC
I - Des immobilisations incorporelles			
Recherche et développement	123 866,00 €	55 529,87 €	68 336,13 €
Concessions, brevets, marques, logiciels et droit similaires	49 337,00 €	18 340,42 €	30 996,58 €
Apportés pour	173 203,00 €	73 870,29 €	99 332,71 €
II - Des immobilisations			
Installations techniques,	130 576,75 €	89 125,57 €	41 451,18 €
Autres immobilisations	196 783,91 €	140 572,04 €	56 211,87 €
Apportés pour	327 360,66 €	229 697,61 €	97 663,05 €
III - Des immobilisations			
Autres immobilisations	14 839,68 €	0,00 €	14 839,68 €
Apportés pour	14 839,68 €	0,00 €	14 839,68 €
III - Des stocks			
Matières premières,	100 026,51 €	44 297,78 €	55 728,73 €
En cours de production de biens	160 059,66 €	13 130,10 €	146 929,56 €
Produits intermédiaires et finis	125 861,65 €	24 765,19 €	101 096,46 €
Avances et acomptes versés	11 958,62 €	0,00 €	11 958,62 €
Apportés pour	397 906,44 €	82 193,07 €	315 713,37 €
IV - Des créances			
Clients et comptes rattachés	629 012,53 €	45 912,02 €	583 100,51 €
Autres créances	237 143,31 €	38 977,53 €	198 165,78 €
Apportés pour	866 155,84 €	84 889,55 €	781 266,29 €
V - Des actifs divers			
Disponibilités	20 518,31 €	0,00 €	20 518,31 €
Charges constatées d'avance	5 705,88 €	0,00 €	5 705,88 €
Apportés pour	26 224,19 €	0,00 €	26 224,19 €
TOTAL	1 805 689,81 €	470 650,52 €	1 335 039,29 €

**Le montant total de l'actif de
la société BIO RECHERCHES
INNOVATIONS, dont la
transmission à la société**

1 335 039,29 €



RP W



2 - PASSIF DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

Il comprend :

Le passif exigible tel qu'il ressort des comptes au 31 décembre 2011, à savoir :

Des dettes pour

Provisions pour risques et charges	33 000 €
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	460 937,49 €
Emprunts et dettes financières diverses	204,63 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349 705,52 €
Dettes fiscales et sociales	93 274,93 €
Autres dettes	26 915,81 €
TOTAL	964 038,38 €

Montant total de l'actif de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS.....	1 335 039,29 €
A retrancher du passif de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS.....	964 038,38 €
Actif net positif :	371 000,91 €

La société étant propriétaire de la totalité des 500 (CINQ CENTS) actions de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, renonce à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée unique de la société absorbée.

Par suite de cette renonciation, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, il n'est procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société.

L'opération ne donnant pas lieu à création d'actions, aucune prime de fusion n'est constituée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Le Président directeur général, ou toute personne qu'il décidera de se substituer par pouvoir spécial, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion et par suite de réitérer si besoin était les apports effectués à la société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs et, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir toutes actes ou formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société absorbée, et enfin de remplir toutes formalités nécessaires et faire toutes déclarations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale de la société prend acte de ce que l'associée unique de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS est la société GROUPE LEPINE et constate la réalisation définitive de la fusion et la dissolution sans liquidation de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS.

Conformément aux dispositions des articles L 236-3 et L.236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion prend effet au 1^{er} janvier 2012, date à laquelle la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS transmet à la société GROUPE LEPINE tous les éléments composant leur patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvait à la date du 1^{er} janvier 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

La différence entre :

- d'une part, la valeur comptable des titres de la société absorbée détenus par la société absorbante, savoir :.....	1.818.200,00 €
- et d'autre part, la valeur nette de l'apport, savoir :.....	371 000,91 €
Constituera le mali de fusion, d'un montant de :	1.447.199,09 €

L'assemblée générale approuve les conventions ci-dessus relatives à la détermination du montant du mali de fusion

La société GROUPE LEPINE, société absorbante, inscrira la totalité du mali technique dans un compte d'immobilisations incorporelles. Ce mali sera inscrit dans un sous compte intitulé « mali de fusion » du compte 207 « fonds commercial ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

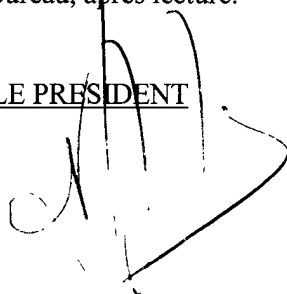
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE



Enregistré à . SIE DE LYON SEME

Le 11/09/2012 Bordereau n°2012/1 190 Case n°16

Enregistrement . 500 €

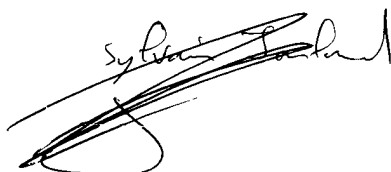
Pénalités :

Ext 7301

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent administratif des finances publiques



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

Dénomination : GROUPE LEPINE
Adresse : 175 rue Jacquard Zone Industrielle Lyon Nord
69730 Genay -FRANCE-

n° de gestion : 1957B00364
n° d'identification : 957 503 642

n° de dépôt : A2012/024439
Date du dépôt : 11/10/2012

Pièce : Déclaration de conformité



4231340



4231340

GROUPE LEPINE

Société anonyme

Au capital de 3.028.950 €

175 rue Jacquard

Zone Industrielle Lyon Nord

GENAY (Rhône)

957 503 642 RCS LYON

BIO RECHERCHES**INNOVATIONS**

Société par actions simplifiée

Au capital de 7 622,45 €

175 rue Jacquard

Zone Industrielle Lyon Nord

GENAY (Rhône)~~388 300 923~~ RCS LYON**DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE**Les soussignés :

- Monsieur Patrick PFAIFER, Président Directeur Général,
- Monsieur Rodolphe PFAIFER, Directeur Général Délégué,
- Madame Laurence BARNOUIN,
- Monsieur Jean-Christophe MAZARD,
- Monsieur Valentin PFAIFER,

Agissant en qualité de seuls administrateurs de la société anonyme à conseil d'administration **GROUPE LEPINE**, au capital de 3.028.950 €, dont le siège social est à GENAY (Rhône) 175 rue Jacquard - Zone Industrielle Lyon Nord, immatriculée sous le numéro 957 503 642 RCS LYON,

Et :

- **Monsieur Patrick PFAIFER, représentant de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS LYONNAISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES**, Présidente de la société par actions simplifiée **BIO RECHERCHES INNOVATIONS**, au capital de 7 622,45 € dont le siège social est à GENAY (Rhône) 175 rue Jacquard - Zone Industrielle Lyon Nord, immatriculée sous le numéro ~~388 300 923~~ RCS LYON,

Relatent, à l'appui des demandes d'inscriptions modificatives qu'ils déposent au registre du commerce et des sociétés,

1. – Les sociétés BIO RECHERCHES INNOVATIONS et GROUPE LEPINE ayant envisagé le principe de leur fusion par voie d'absorption de la première par la seconde, le président de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS et le président du conseil d'administration de la société GROUPE LEPINE ont arrêté le projet de fusion entre les deux sociétés.

2. – Ce projet a été signé par Monsieur Patrick PFAIFER, ès qualités, par acte sous seing privé en date à GENAY du 15 juin 2012.

Il contenait les mentions exigées par la loi dans le cadre des dispositions de l'article L.236-1 et suivants du code de commerce, et disposait que la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS serait dissoute, sans liquidation, du seul fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion.

3. – Les originaux du projet de fusion ont été déposés :

- Le 19 juin 2012 au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON, pour la société GROUPE LEPINE,
- Le 19 juin 2012 au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON, pour la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS.

4. – Avis du projet de fusion a été publié au BODACC n°20120122 du 27 juin 2012. La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.

5. – L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des actionnaires et associés des deux sociétés, au siège social, l'ont été le 20 Août 2012.

6. – Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 septembre 2012, les actionnaires de la société GROUPE LEPINE :

- ont approuvé le projet de fusion avec la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS, en date du 15 juin 2012,

- ont constaté la réalisation définitive de la fusion et la dissolution sans liquidation de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS.

7. – L'avis de dissolution de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS a été publié dans « LE TOUT LYON » en date du ...8 sept. 2012...

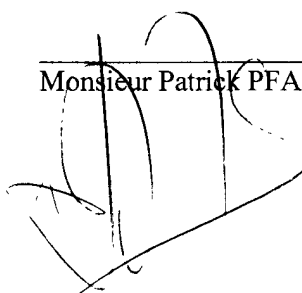
En conséquence des déclarations qui précèdent, les soussignés, tant en leur nom personnel que comme mandataire, affirment que la fusion-absorption de la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS par la société GROUPE LEPINE, a été réalisée conformément à la loi et aux règlements, et que la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS se trouve définitivement et régulièrement dissoute, sans liquidation.

La présente déclaration est faite conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du code de commerce.

Avec deux originaux de la présente déclaration, ils déposent :

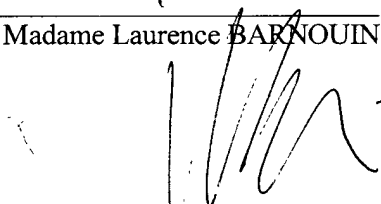
- copie des certificats de dépôt du projet de traité de fusion,
- deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société GROUPE LEPINE,
- un exemplaire de l'insertion légale,
- liasse M2 pour la société GROUPE LEPINE,
- liasse M4 pour la société BIO RECHERCHES INNOVATIONS.

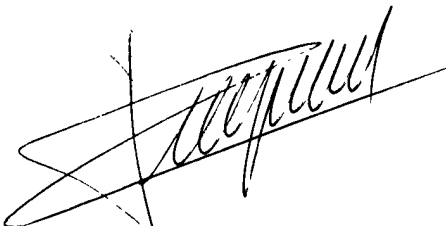
Fait à GENAY (Rhône)
Le 14 septembre 2012
En sept originaux.

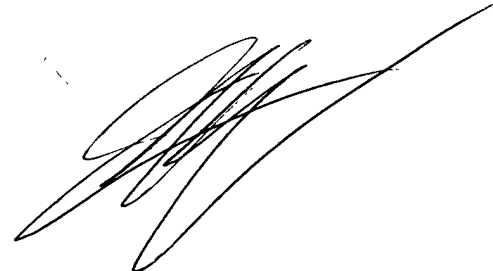

Monsieur Patrick PFAIFER

Pour la STE DE PARTICIPATIONS LYONNAISES
INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
Patrick PFAIFER


Monsieur Rodolphe PFAIFER


Madame Laurence BARNOUIN


Monsieur Jean-Christophe MAZARD


Monsieur Valentin PFAIFER